

Ce qu'ont rapporté les 2 journalistes	Ce qu'a dit M.Zehnati
<p>Dans chaque wilaya, les spécialistes sont localisés dans le chef-lieu uniquement.</p>	<p>Pas uniquement, j'ai présenté le cas de plusieurs wilayas où certaines concentrent 100% (2 ou 3 wilayas à l'exemple de Tissemsilt). D'autres concentrent entre 80 et 90% au niveau du chef lieu. Des wilayas où 50% exercent au chef lieu. Des localisations où l'exercice au niveau du chef lieu est le fait de 25% des médecins spécialistes privés, le reste est réparti sur quelques communes urbaines de ces wilayas</p>
<p>M. Zehnati a fait remarquer que 23% des médecins étrangers en France sont des Algériens. 20% d'entre eux sont inscrits au Conseil de l'ordre et 8% ont un diplôme algérien.</p>	<p>Si on prend le critère de pays de naissance (càd les médecins nés en Algérie exerçant en France) le taux d'émigration est de 23%. Ce n'est pas la même chose quand vous dites « 23% des médecins étrangers en France sont des Algériens ». Sur ces 23%, si on prend uniquement ceux qui sont inscrits au CNOM, ce taux baisse pour atteindre 20%. Dans le cas où on s'intéresse aux médecins qui ont obtenus leur diplôme en Algérie qui exercent en France, le taux baisse sensiblement, soit 8%</p>
<p>Les spécialités qui enregistrent un nombre important d'immigrants sont la psychiatrie avec 40%, la néphrologie et la radiologie avec 29% pour chaque spécialité, suivie de la cardiologie (18%).</p>	<p>La radiologie et la néphrologie présentent chacune un taux d'émigration de 25%</p>
<p>Faute de régulation, l'acte de soin a fini par se transformer en acte commercial et au vu de la faible capacité des établissements de santé publique à prodiguer des soins de qualité, le secteur privé, avec 4 800 lits estimés, couvre jusqu'à 60% des prestations de santé, tandis que le secteur public, du poids de ses 60 000 lits, compte pour 50% dans les soins</p>	<p>Je ne sais pas d'où vous avez ramené ces informations. Dans mes travaux antérieurs sur le secteur privé, j'ai mis en avant la sensibilité des médecins aux incitations financières. Les données sur le nombre de lits sont exactes. En revanche, celles relatives aux activités (les 60% et les 50%) sont erronées. Il n'existe aucune recherche qui a évalué le partage des activités entre les deux secteurs</p>
<p>tandis que d'autres opéreraient pour une zone rurale pour capter la demande de la population et celle des patients», affirme-t-il. Outre que les communes urbaines importantes qui drainent les spécialistes, M. Zehnati pense que le déplacement de la population dans les grandes villes peut être un facteur déterminant pour le choix du lieu de l'installation.</p>	<p>Je n'ai pas dit ça, j'ai dit que les zones rurales ne sont pas attractives pour les médecins spécialistes et mêmes pour les laboratoires. Puisque les soins sont payants, ils s'installent dans les régions où existent un pouvoir d'achat et une densité élevée de population.</p>

--	--